

# La donnée au service du territoire

Stratégie de la donnée et de ses usages



**numérique responsable**

**RENNES MÉTROPOLE s'engage**



Comptage des cyclistes dans l'espace public. Les données sont utilisées pour évaluer l'impact du réseau express vélo et également publiées en *open data* © Jeremias Gonzalez / Rennes Ville et Métropole

# Édito



**Nathalie Appéré,**  
Maire de Rennes  
Présidente de Rennes Métropole



**Yann Huaumé,**  
vice-président au numérique  
et à la métropole intelligente



**Pierre Jannin,**  
Conseiller municipal,  
délégué au Numérique  
et à l'innovation

Le numérique fait partie de nos vies personnelles, professionnelles et sociales. Cela soulève de nombreux enjeux, tant en termes d'accessibilité que de pratiques vertueuses et respectueuses de notre planète.

Parce que l'égalité est notre boussole, à Rennes et dans notre Métropole, nous refusons toute forme de fracture numérique qui creuserait les inégalités. C'est pourquoi nous avons adopté, en 2022, une stratégie du Numérique responsable, que nous mettons en œuvre depuis. Notre but ? Que le numérique soit un outil collectif et accessible à toutes et tous, sur l'ensemble de notre territoire. Un outil démocratique, nourri de nos valeurs et de nos expériences.

Rennes Métropole et la Ville de Rennes peuvent s'appuyer sur une solide expertise acquise en matière de gestion des données. Depuis plusieurs années, nos collectivités ont effectivement déployé de nombreux dispositifs innovants au service d'une stratégie de ville et de métropole intelligentes. Le portail de données géographiques de la métropole, la maquette 3D et le jumeau numérique du territoire, le réseau LoRa pour l'Internet des objets ou la plateforme de partage de données Rudi en sont des exemples marquants.

Aujourd'hui, avec cette stratégie de la donnée, nous franchissons un nouveau cap dans notre engagement pour un numérique responsable.

Face aux urgences écologiques, sociales et démocratiques, à Rennes Métropole, nous sommes convaincus que les technologies numériques ont tout leur rôle à jouer dans les transformations d'ampleur que nous menons au quotidien.

Les orientations qui y figurent ont ainsi vocation à renforcer une gestion des données au service des transitions et de la résilience de nos territoires, avec l'humain et la justice sociale au centre.

Et, parce que notre méthode est résolument collective, cette stratégie a également fait l'objet d'une concertation citoyenne et d'une consultation publique. Pour que, sur notre territoire, nos services publics soient de qualité, en permanence renforcés, tout en étant construits pour et avec celles et ceux qui en bénéficient.

# Une stratégie de la donnée pour répondre aux enjeux de la transformation numérique du territoire

Les données sont aujourd'hui omniprésentes dans le quotidien des habitants, des entreprises mais aussi des agents territoriaux. Même si ni les données ni les algorithmes ne remplaceront jamais l'intelligence et l'expertise humaine, leur traitement et leurs usages soulèvent des enjeux tout à la fois techniques, démocratiques, éthiques et pratiques.

Si ces données permettent de proposer des services publics plus performants et peuvent notamment jouer un rôle majeur au service de la transition écologique, la dépendance aux données peut cependant faire apparaître des risques de perdre la maîtrise sur les conditions de production des services publics, d'accuser un retard sur la transformation numérique de l'administration, ou encore de réserver la gestion des données aux spécialistes. Et ces risques, qui posent des défis, seront d'autant plus prégnants à mesure que l'intelligence artificielle prendra une place de plus en plus importante.

Un cadre législatif et réglementaire s'est peu à peu construit, tant au niveau européen que national : loi pour une République numérique en 2016, règlement général pour la Protection des données (RGPD) en 2018 et, plus récemment, l'élaboration de la stratégie européenne de la donnée. Cet arsenal juridique en cours de consolidation souligne l'importance de clarifier les lignes de force pour une gestion et une utilisation des données conformes aux valeurs du service public et mobilisées pour mettre en œuvre les compétences de la collectivité, dans une logique d'efficacité et de transparence.

La nécessité de définir des règles de gestion des données au niveau local a également donné lieu à des initiatives de l'État et des collectivités territoriales. Ainsi en 2017, le rapport de Luc Belot au Premier ministre sur les *smart cities* insistait sur la nécessité de mettre en place des politiques territoriales de la donnée, et le rapport remis en 2020 par Eric Bothorel au Premier ministre sur la politique de la donnée, des algorithmes et des codes sources plaidait pour que

les collectivités territoriales se saisissent de l'enjeu des données, au-delà de l'open data. D'autres rapports et missions ministériels ont aussi souligné les enjeux d'une politique territoriale de la donnée, notamment le rapport remis au ministre en charge de l'économie sur les Territoires intelligents en 2022 et, plus récemment, le rapport *Data et Territoires* commandé par le ministre en charge de la transformation et de la fonction publique en 2023. La maturité des territoires dans ce domaine est diverse, mais tous partagent le souci de conserver la maîtrise des données nécessaires au bon exercice des politiques publiques. Certains territoires, à l'image de Nantes, Angers ou encore Montpellier ont commencé à se doter de chartes et de stratégies en ce sens, visant à encadrer ou expliciter leurs orientations et leurs priorités en la matière.

Dans la continuité de la stratégie Numérique responsable, adoptée en 2022, la stratégie de la donnée et de ses usages vient expliciter une philosophie d'action déjà largement à l'œuvre, préciser des valeurs et des principes mis en œuvre depuis plus de vingt ans en matière de gestion et d'usage de données, et en proposer des déclinaisons opérationnelles sous la forme d'engagements. Elle s'articule autour de quatre axes majeurs : la dimension éthique et démocratique des données, les usages des données au service des politiques publiques, la transformation des métiers et la dimension territoriale de la stratégie. Dans le souci de traduire concrètement chacun des engagements, un plan d'action a été travaillé à l'appui du présent document, comprenant une quarantaine de fiches actions détaillant les acteurs pilotes, les contributeurs, les calendriers de mise en œuvre et les résultats attendus.

# Une stratégie construite collectivement

Ce document a été rédigé avec les contributions de nombreux acteurs, recueillies à l'occasion de travaux de co-construction et de concertation entre septembre 2023 et octobre 2024. En plus des contributions internes des services et des élus, les entreprises et membres de la société civile ont été sollicités pour des ateliers participatifs afin de mieux comprendre leurs attentes et leur rôles possibles dans la mise en œuvre de cette stratégie.

En parallèle, une concertation citoyenne a été organisée : 17 habitants volontaires ont rédigé un avis dont les recommandations ont été intégrées au présent document (également en annexe) et sont signalées par la mention proposition du panel citoyen. L'intégralité de l'avis est consultable en ligne sur le site de la Fabrique citoyenne.

Cette stratégie a également fait l'objet d'une consultation publique entre juillet et septembre 2024. Si les pages de présentation de la stratégie et le détail des orientations et des engagements ont été amplement consultés (plus de 1000 visiteurs, et environ 2000 pages visitées), seules 40 contributions ont été recueillies, ce qui témoigne à la fois de l'intérêt pour le sujet, et de la difficulté de s'en saisir. Cela souligne aussi l'importance de multiplier les approches, les formats et les propositions d'accompagnement sur les questions de données.

Enfin la conception de la stratégie a également été l'occasion de mener plusieurs actions d'acculturation à la donnée auprès des agents et élus des collectivités.

Au total, ce sont plus de 70 personnes qui ont contribué à la conception de cette stratégie.





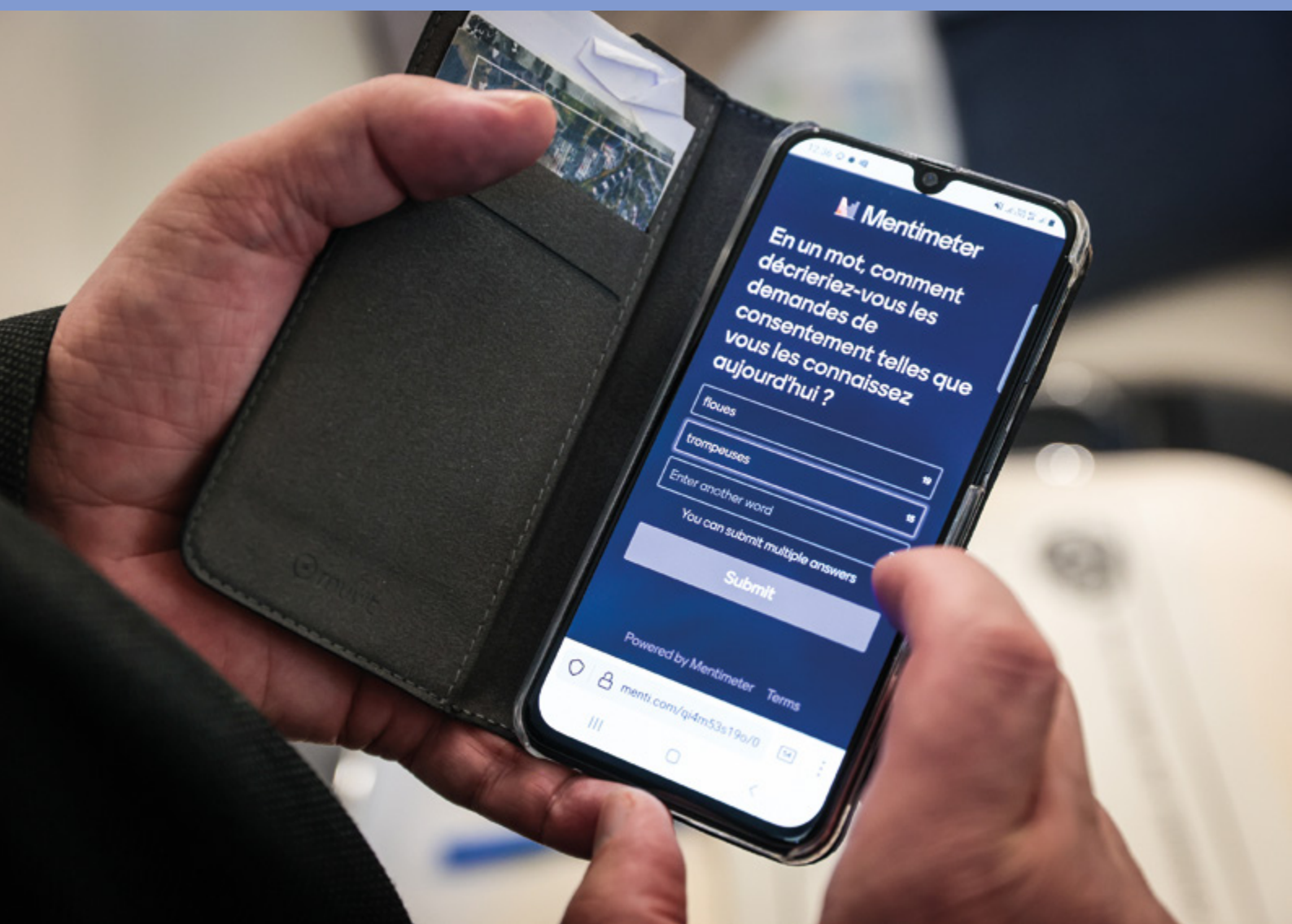
Échanges sur les données personnelles et le self-data avec Sarah Medjek d'OpenDataFrance à l'occasion des Rencontres Rudi 2023 au Couvent des Jacobins © Julien Mignot / Rennes Ville et Métropole

# Sommaire

1. Pour une gestion éthique et démocratique de la donnée au service des citoyens	p.8
2. Les usages des données au service de l'intérêt général	p.18
3. Accompagner la transformation numérique de l'administration et de ses métiers	p.24
4. Une stratégie de la donnée pour et avec les acteurs du territoire	p.32
10 engagements phares	p.38
Réglementations en vigueur	p.40
Glossaire	p.42

# Pour une gestion éthique et démocratique de la donnée au service des citoyens

Atelier « Données personnelles : la question du consentement » lors des Rencontres Rudi 2021 © Julien Mignot / Rennes Ville et Métropole





Utiliser les données pour les politiques publiques doit être un levier de mise en œuvre d'interventions efficaces, justes, différenciées en faveur du territoire et de ses habitants. Cela emporte donc des responsabilités importantes pour utiliser ces données à bon escient, dans le souci de l'intérêt général et du respect des personnes et des libertés individuelles. Au-delà de la conscience des risques d'une mauvaise utilisation des données (surveillance, biais...), il convient de mettre en place des mécanismes pour contenir ces risques.

Ainsi, il est essentiel de construire avec les citoyens un cadre de confiance et d'apporter des garanties. La collectivité dispose déjà de documents normatifs (Charte éthique

d'Ekitia, Charte métropolitaine de la participation citoyenne, règlement général sur la protection des données (RGPD), stratégie Numérique responsable...), et de mécanismes de conformité (clauses contractuelles d'accessibilité numérique, de protection des données et de cybersécurité dans les marchés publics de la collectivité...).

À l'échelle locale, les collectivités peuvent agir pour garantir que l'usage du numérique et de la donnée est au service des politiques publiques et du bien commun. Cette stratégie vise donc également à affirmer un principe de subsidiarité entre l'Europe, le cadre national et l'action locale, afin de garantir un usage responsable des données.



Afin de soutenir le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire métropolitain, une modélisation 3D a été utilisée pour créer un « cadastre solaire », qui permet à chaque habitant d'évaluer le potentiel de production photovoltaïque de sa toiture © Christophe Le Dévéhat / Rennes Ville et Métropole

# Les données au service de la transition démocratique

## Contexte

Les données sont un moyen efficace de mettre en œuvre la transparence de l'action publique. La ville et la métropole de Rennes disposent d'une expérience importante en matière d'ouverture des données : ce qui fut d'abord une démarche volontariste est aujourd'hui inscrit dans la loi.

Rennes Métropole souhaite cependant aller plus loin en transformant la donnée en information pour plus de transparence dans les politiques publiques et les actions mises en œuvre par la collectivité, et afin de favoriser l'appropriation des données par les citoyens. Cela passera notamment par la création de services personnalisés, de plus de valorisations des données par de nouvelles visualisations dédiées et par la restitution de certaines données personnelles aux habitants.

Enfin, conformément à la charte de la participation citoyenne, les usagers seront associés de manière active à la collecte des données, à la conception des services et aux décisions relatives aux usages des données publiques.

## \* Engagements

- 1 Animer le débat démocratique autour de la donnée et de ses usages, en associant des citoyens au suivi et à la mise en œuvre de la stratégie de la donnée
- 2 Mettre en œuvre la transparence, la traçabilité et l'explicabilité des données, des algorithmes et de leurs codes sources : rendre accessibles, compréhensibles et appropriables par les habitants les données et les algorithmes qui les concernent
- 3 Rendre accessibles à toutes et à tous les informations sur les données collectées dans l'espace public (capteurs, caméras, photographies aériennes, dispositifs de vidéo-protection...)
- 4 Rendre compte des actions et du respect des engagements de la stratégie de la donnée par la publication et la diffusion de rapports accessibles au public, et répondre aux questions et aux préoccupations soulevées à la suite de la publication de ces rapports (*proposition n°10 du panel citoyen*)



## Exemples

- Territoire déchets connectés : un projet qui vise à restituer aux usagers leurs données de collecte des déchets ménagers
- Ambassad'ondes – animation visant à faire découvrir de façon ludique le fonctionnement des réseaux mobiles et des ondes électromagnétiques
- Production de datavisualisations pour le budget, les élections...
- Adhésion à la charte des principes Ekitia
- Alimentation du site officiel de la collectivité par des données ouvertes (cartes, base de données des sites et organismes...)

## L'open data : de l'ouverture à la médiation aux données

- En 2010, Rennes Ville et Métropole ont été les premières collectivités de France à publier un catalogue de données ouvertes. Depuis, ce catalogue a évolué pour comporter plus de 500 jeux de données couvrant toutes les politiques publiques de la collectivité. On y retrouve des informations pratiques (horaires d'ouverture des équipements publics, prochains passages des bus, menus des cantines scolaires) mais aussi des données plus techniques (aménagement des réseaux, documents d'urbanisme, référentiels géographiques).
- L'open data est une démarche rendue obligatoire par la loi «Pour une République numérique» (2016) qui oblige la majeure partie des collectivités à publier les données qu'elles produisent, et à les rendre librement accessibles par tous et toutes, gratuitement, avec peu de restrictions d'usage.
- Les données personnelles ou à caractère sensibles pour la sécurité du territoire, ainsi que les données relevant des acteurs privés (sauf les entreprises assurant des prestations ou des délégations pour le compte de la collectivité) ne sont pas concernées par l'open data et ne sont pas partageables. L'open data concerne donc en majorité les données produites par des acteurs publics.
- La valeur d'une donnée est directement liée à son usage, c'est pour cela que Rennes Ville et Métropole met en place des visualisations (budget, élections) et des outils (plateforme open data, plateforme géographique, Rudi) pour faciliter la compréhension et la prise en main des données. Elle propose aussi des formations à la prise en main des outils et données, pour les agents de la collectivité et pour ses partenaires, afin de continuer à développer les usages, optimiser les services proposés aux habitants et moderniser la gestion de nos équipements.

# Garantir la protection des données personnelles des usagers

## Contexte

La protection de la vie privée des habitants et usagers est l'une des priorités absolues de la collectivité. Au-delà de la stricte application des réglementations en vigueur et du RGPD, la collectivité souhaite prendre des engagements concrets pour construire avec ses citoyens une relation de confiance sur les questions de données personnelles.

La politique de protection des données personnelles mise en œuvre par les collectivités rennaises fixe le cadre garantissant une utilisation respectueuse et sécurisée des données, que leur collecte et leur traitement soient réalisés en interne ou confiés à des tiers.

Les collectivités rennaises sont particulièrement attentives aux exigences de transparence qui doit permettre aux personnes concernées :

- de connaître la raison de la collecte des données les concernant,
- de comprendre le traitement qui sera fait de leurs données,
- d'assurer la maîtrise de leurs données, en facilitant l'exercice de leurs droits.

Enfin, les collectivités rennaises souhaitent travailler à un cadre de collaboration entre acteurs publics traitant de données personnelles afin de fournir des services publics plus efficaces et plus performants.

## \* Engagements

- 5 Garantir, dans la mise en œuvre de chaque projet, le respect des principes de la Politique de protection des données personnelles définies par les collectivités rennaises (voir encadré)
- 6 Assurer une collecte, un traitement et un stockage des données respectueux des choix des citoyens en fonction des services qui y sont associés (*proposition n°6 du panel citoyen*)
- 7 Encadrer les traitements et les transferts de données : ne pas utiliser et ne pas transmettre les données des usagers à des fins commerciales (*proposition du Conseil citoyen du Numérique responsable (CCNR)*)

## Exemples

- Mise en place d'un formulaire de contact de la Déléguée à la protection des données (DPO) sur le guichet numérique afin de faciliter l'exercice des droits numériques des usagers définis dans le Règlement général pour la protection des données (RGPD)
- Insertion de clauses contractuelles de protection des données personnelles dans les marchés publics
- Réalisation d'analyses d'impact sur la vie privée pour les projets susceptibles d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes afin de construire des traitements de données respectueux de la vie privée
- Expérimentation « *self-data* » avec Rudi : test d'un système de consentement pour autoriser un tiers à utiliser ses données personnelles, pour une finalité précise, une durée définie et sous réserve de son accord explicite

# Les Principes de la Politique de protection des données personnelles adoptées par la Ville de Rennes, la Métropole et le CCAS

- **Minimisation de la collecte des données** personnelles par rapport à la finalité poursuivie par le traitement de données personnelles.
- **Maîtrise de la donnée tout au long de son cycle de vie** de sa collecte jusqu'à son sort final (suppression, anonymisation, archivage) qui comprend notamment l'encadrement du stockage, de l'hébergement, du transfert, du partage et de la circulation des données en interne comme en externe, afin de leur assurer une protection à tout moment.
- **Protection des données** par des mesures de sécurité adaptées à la sensibilité des données et aux risques.
- **Transparence** dès la collecte des données par la mise en place d'une information claire, transparente et accessible aux personnes concernées sur l'utilisation qui sera faite de leurs données **et respect des droits des personnes** en les informant des droits qu'ils détiennent sur leurs données et des modalités d'exercice de ces droits.
- **Proportionnalité et vie privée** : interroger chaque projet par une mise en balance des intérêts en évaluant si l'intrusion dans la vie privée est proportionnée à la finalité recherchée en trouvant le bon équilibre entre :
  - la protection des droits et libertés des personnes et notamment de leur vie privée
  - l'ouverture et le partage des données nécessaires pour la création de services publics pertinents,
  - la simplification pour les services producteurs ou utilisateurs de données, et la simplification des démarches pour les usagers,
  - la protection de l'information et le droit à la mémoire,
  - l'intégration des enjeux du numérique responsable (environnemental, sociétal et éthique, social).
- **Encadrement** des traitements et des transferts de données par l'insertion de clauses contractuelles dédiées respectueuses des données personnelles (ex : ne pas autoriser l'utilisation des données des usagers à des fins commerciales).
- **Confidentialité** en veillant à ce que les données à caractère personnel ne soient transmises qu'aux seuls destinataires ayant besoin d'en connaître.

# Contribuer à la sensibilisation des citoyens aux enjeux de la donnée

## Contexte

La donnée est l'affaire de tous. La capacité de comprendre, d'utiliser et même de produire des données est aujourd'hui une compétence déterminante pour les citoyens. La donnée est un formidable outil qui peut être mis au service de l'éducation, de la décision démocratique et de la participation : être sensibilisé à la donnée et ses usages, c'est développer la capacité d'être mieux informé sur les débats démocratiques et les enjeux sociétaux. C'est donc un outil de renforcement de la citoyenneté.

La Ville, la Métropole et le CCAS ne peuvent porter seules la responsabilité de la sensibilisation des habitants. Il faudra donc constituer des partenariats et des espaces de collaboration avec les structures impliquées dans ce type d'action, afin de mettre en commun les compétences et toucher le plus grand nombre.

## \* Engagements

- 8 Contribuer à la sensibilisation des citoyens sur les questions de données à travers des partenariats, des événements et des formations en lien avec les acteurs du territoire œuvrant dans ce domaine
- 9 Proposer une information et une communication adaptées et accessibles à tous les publics concernant les données et algorithmes utilisés dans les services publics, et plus globalement la stratégie de la donnée (*proposition n°7 du panel citoyen*)

## Exemples

- « La donnée en histoire », une action pédagogique pour sensibiliser aux enjeux des données (Rudi)
- Projet éRudi – Diffusion d'une culture de la donnée chez les professionnels de l'éducation (Rudi)
- RennesCraft porté par l'association 3HitCombo
- Atlas de la biodiversité : recensement des espèces animales et végétales par les citoyens



# Assurer la maîtrise des données, des algorithmes et des logiciels

## Contexte

La souveraineté publique locale passe par la maîtrise des données collectées, produites et valorisées par l'action publique : la collectivité doit s'assurer que les données confidentielles qu'elle traite sont protégées, mais également que les données publiques ne sont pas modifiées et qu'elles sont suffisamment disponibles pour assurer la fiabilité des services qui les utilisent.

Cela signifie qu'il est essentiel pour les collectivités de maîtriser les solutions techniques (infrastructures, logiciels) sur lesquels reposent leurs services publics, qu'il s'agisse des données internes ou de celles gérées par des prestataires et délégataires de service public. Dans certains cas cela passera aussi par la maîtrise des réseaux de télécommunications eux-mêmes (fibre optique, internet des objets).

Au-delà des données elles-mêmes, il est important de maîtriser l'ensemble du cycle de vie de la donnée et d'évaluer les risques de dépendance des collectivités à des outils, des logiciels ou des acteurs afin de les limiter.

Le recours à des logiciels open source et les algorithmes ouverts sont privilégiés. Par ailleurs, les données publiques non hébergées au sein de l'Union européenne le seront dans des pays présentant des garanties de protection suffisantes et appropriées conformément au RGPD.

En outre, La Ville et la Métropole de Rennes et le CCAS continueront de s'engager de manière active, lorsque cela est pertinent, dans des communautés et des actions de mutualisation d'outils avec d'autres acteurs publics.

## ★ Engagements

- 10 Identifier une liste de données de référence dont la métropole garantit la qualité, la disponibilité, la mise à jour et l'interopérabilité, avec une attention particulière sur l'exhaustivité, la représentativité et la projection dans le cadre de l'usage des données par l'intelligence artificielle
- 11 Logiciels libres et code open source : lors de l'adoption d'un nouvel outil, étudier systématiquement une alternative *open source* avant de recourir à un logiciel propriétaire (*proposition n°3 du panel citoyen*)

## Exemples

- Référentiel Voies et Adresses (RVA), Référentiel topographique à Très Grande Échelle (RTGE), base de données Sites & organismes... : des jeux de données de référence utilisés comme socles pour de nombreux usages
- Rudi, solution développée en mode open source et reversée à la communauté
- geOrchestra, Mviewer : des communautés dans lesquelles la métropole s'investit
- QGis, Zimbra... : des solutions open source pour remplacer des solutions propriétaires

# Garantir la maîtrise et encadrer les usages de l'intelligence artificielle (IA) et des algorithmes

## Contexte

L'irruption de l'intelligence artificielle dans le quotidien des habitants, mais également dans celui des agents du service public, pose de nombreuses questions éthiques et techniques sur le positionnement à adopter par nos collectivités. Si le recours à l'intelligence artificielle permettra sans doute des améliorations significatives dans de la mise en œuvre de nombreuses politiques publiques, son encadrement est absolument nécessaire pour garantir la maîtrise de la mise en œuvre des services publics, la transparence sur le fonctionnement de la collectivité ou encore le respect de la vie privée des usagers.

Une intelligence artificielle maîtrisée, c'est-à-dire sur laquelle la collectivité peut s'appuyer pour la mise en œuvre de ses politiques publiques, passe nécessairement par une maîtrise des données qui lui seront fournies. La qualité (notamment l'exhaustivité, la représentativité et la projection), la protection des données fournies aux moteurs d'intelligence artificielle générative, mais aussi la structuration et la documentation du patrimoine de données publiques ainsi que la capacité à accéder à des données du secteur privé sont des facteurs déterminants de réussite dans ce domaine. C'est pourquoi la présente stratégie, si elle ne prend pas directement d'engagement spécifiques relatifs à l'IA, prépare d'ores et déjà nos collectivités aux transformations à venir.

## \* Engagements

- 12 Doter la Ville, la Métropole et la CCAS d'une stratégie concernant la maîtrise de l'intelligence artificielle et des algorithmes, ainsi que l'encadrement de leurs usages

## Exemples

- Expérimentation sur l'utilisation d'algorithmes pour optimiser la consommation énergétique des équipements d'assainissement
- Adoption d'une charte interne sur le recours à l'intelligence artificielle générative en 2024
- Participation au groupe de travail inter-collectivités des Interconnectés sur l'intelligence artificielle





Le processus d'attribution des places en crèches a été étudié en partenariat avec la mission Etalab, car il constitue un algorithme dont le fonctionnement doit être transparent pour les usagers © Christophe Le Dévéhat / Rennes Ville et Métropole

# Les usages des données au service de l'intérêt général

Ombrières photovoltaïques à Laillé © Arnaud Loubry / Rennes Ville et Métropole



La collecte, le traitement et l'exploitation des données représentent une opportunité précieuse pour les collectivités : elles permettent de mieux comprendre les besoins de la population, d'identifier des problèmes et envisager de nouvelles solutions, mais également d'évaluer l'impact des actions mises en place. Les usages sont nombreux et continuent de se

développer en embarquant de nouveaux outils, des algorithmes et désormais de l'intelligence artificielle.

Les usages des données du territoire doivent donc être portés au service des politiques publiques afin d'aider la prise de décision, d'améliorer la connaissance du territoire et d'optimiser les services publics.

# Les données au service de la transition écologique

## Contexte

Les défis de la transition écologique sont complexes et nécessitent une grande variété de données, issues des interventions de multiples acteurs. Ces données, indispensables pour mieux connaître et analyser les situations, permettent de préparer la décision ou encore simuler de futures évolutions afin d'anticiper et d'adapter les politiques publiques en continu.

Élaborer et suivre un plan Climat, programmer la rénovation massive de logements publics et privés, gérer toujours mieux les déchets en réduisant leur volume ou organiser la montée en puissance des mobilités douces sont autant de défis dans lesquels s'est engagée la Métropole de Rennes. Elle se doit de collecter et traiter de nombreuses données pour atteindre l'objectif d'une transition écologique socialement juste, véritable boussole du plan Climat Air Énergie territorial.

## Exemples

- Déploiement d'une infrastructure de supervision et télégestion des bâtiments publics
- Déploiement d'équipement pour l'optimisation du traitement des eaux usées
- Développement d'une interface de cadastre solaire s'appuyant sur une modélisation en 3D de la métropole
- Végét'eaux : une application à destination des usagers pour déterminer si leur projet de permis de construire est conforme aux réglementations en matière de gestion des eaux pluviales et de végétalisation

# Les données au service des politiques sociales

## Contexte

L'utilisation des données au service de la solidarité et de la santé, de l'éducation et de l'accès au logement, constitue un potentiel majeur d'amélioration de la qualité du service public. En effet, l'exploitation de données permet d'améliorer les services rendus aux usagers en prenant en compte les situations et parcours individuels, d'évaluer la pertinence et l'efficacité des actions mises en œuvre, mais aussi de simuler et d'anticiper les transformations sociales et sociétales de la population et leurs effets.

Une exploitation fine et pertinente des données existantes peut également permettre de lutter contre les situations de non-recours à des services ou aides. La collectivité territoriale peut ainsi jouer un rôle davantage proactif sur ces questions, dans la limite de la protection de la vie privée. Elle pourra décider de renoncer à des traitements ou exploitations de données qui porteraient préjudice à la protection des données privées.

Enfin, l'accès aux données est un enjeu primordial pour la recherche et l'innovation, notamment dans le domaine de la santé. La pandémie de COVID-19 a démontré l'importance des données dans la gestion d'une crise sanitaire. L'écosystème rennais compte de nombreux acteurs volontaires pour mettre les données de santé au service de l'innovation et du mieux-vivre.

## Exemples

- Projet Solidarité à la source (CCAS)
- Projet de partage des données entre acteurs de l'action sociale sur le territoire (CCAS)
- Déploiement d'une solution territoriale d'analyse de données pour la santé



# Les données au service de l'aménagement du territoire

## Contexte

La constitution et la conservation de bases de données géographiques depuis de nombreuses années permet de penser l'évolution du territoire dans une perspective historique, et de construire des scénarios pour piloter au mieux les politiques d'aménagement actuelles et futures.

L'utilisation des données sera notamment décisive pour élaborer et suivre les documents de planification (Scot, PLUi, PDU, stratégie déchets, PLH...), mais aussi pour mettre en œuvre des politiques nouvelles de manière juste et efficace (ZAN).

Les possibilités offertes par les données et leurs outils devront également être mobilisés pour permettre une collaboration facilitée entre les nouveaux acteurs contribuant à l'aménagement du territoire (urbanistes, aménageurs, promoteurs, etc.), en incluant autant que possible des actions de médiation avec les habitants concernés.

## Exemples

- Urb@map, Tableau de bord des Opérations d'urbanisme
- Étude visant à modéliser le potentiel de surélévation des bâtiments
- Une solution de notation et de scénarisation ouverte de la démarche Zéro Artificialisation Nette
- Constitution d'un référentiel des bâtiments



# Les données au service de l'ensemble des politiques publiques

## Contexte

L'ensemble des politiques publiques peut bénéficier de la collecte et du traitement des données. Qu'il s'agisse de mobiliser des données pour aider à la prise de décision (enfance et petite enfance), de réaliser des études de prospective (effectifs scolaires) ou encore de diffuser des événements culturels et sportifs (OpenAgenda) ou de suivre la performance des politiques publiques (ex : indicateurs d'égalité hommes-femmes), les données sont un levier d'amélioration et d'optimisation de l'action publique.

## \* Engagements

- 13 Mettre la donnée et les algorithmes au service de politiques publiques justes et efficaces (proposition n°1 du panel citoyen), en priorisant la collecte, l'usage et la valorisation de données favorisant les transitions écologiques et la mise en œuvre de politiques environnementales, l'aménagement responsable du territoire et la mise en œuvre des politiques sociales
- 14 Chaque donnée collectée, traitée et stockée doit servir l'intérêt général et du territoire, selon les principes de finalité et de spécificité (proposition n°2 du panel citoyen)
- 15 Récupérer l'ensemble des données produites par les délégataires de service public et les prestataires afin de mieux suivre leur activité et pour mettre ces données au service des politiques publiques quand le bénéfice pour l'intérêt général est démontré



De nombreuses données sont utilisées pour la gestion des activités péri- et extra-scolaires : menus des cantines, planning des encadrants, organisation des transports, etc.  
© Anne-Cécile Esteve / Rennes Ville et Métropole



Née à Rennes, la carte KorriGo Services est la carte d'accès aux transports publics de toute la Bretagne ainsi qu'à de nombreux services : piscines rennaises, les Champs Libres, bibliothèques universitaires, dispositif Sortir!, etc.  
© Julien Mignot / Rennes Ville et Métropole

# Accompagner la transformation numérique de l'administration et de ses métiers

Installation de capteurs dans une école pour optimiser la consommation énergétique du bâtiment © Franck Hamon / Rennes Ville et Métropole





La stratégie de la donnée et de ses usages concerne l'ensemble des agents et élus de Rennes Métropole, de la Ville de Rennes et du CCAS, à qui elle doit apporter un cadre facilitateur et des moyens pour produire et utiliser les données au quotidien dans leurs missions.

# Former et sensibiliser à la donnée en interne

## Contexte

Les compétences de gestion et d'utilisation de données sont aujourd'hui des compétences essentielles dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques. L'ensemble des directions métier et des élus manipulent des données, et ce pour certains de manière quotidienne, c'est pourquoi il est essentiel de constituer et développer une culture commune pour l'ensemble des acteurs de la Ville, de la Métropole et du CCAS.

À titre d'illustration, la recommandation n°14 du rapport *Data et territoires*<sup>1</sup> (2023) propose d'intégrer la maîtrise des données dans les compétences requises par les concours de la fonction publique.

La collectivité souhaite accompagner la montée en compétence de chacun par la mise en place d'un programme de sensibilisation destiné à l'ensemble des agents et élus, ainsi qu'un dispositif de formation auprès des agents les plus concernés par les questions de données dans leur métier. Ces actions pourront également bénéficier aux communes de la métropole et aux partenaires proches qui travaillent également sur les données publiques.

## \* Engagements

- 16 Mettre en place un plan de formation des directions métier sur les enjeux de la donnée, ses usages et les outils (*proposition n°5 du panel citoyen*)
- 17 Mettre en œuvre des actions de sensibilisation auprès des élus de la Ville de Rennes, de Rennes Métropole et du CCAS sur les questions de données et des actions de sensibilisation et d'acculturation des élus (*proposition n°5 du panel citoyen*)
- 18 Faire bénéficier les communes de Rennes Métropole (agents et élus) d'actions de sensibilisation sur les questions de données (*proposition n°5 du panel citoyen*)

## Exemples

- Fresque du climat et fresque du numérique : des actions de sensibilisation déployées auprès des agents
- « Dis Rudi ? » : un kit de sensibilisation aux enjeux de la donnée, développé par l'association Les Petits Débrouillards

# Améliorer l'organisation, le partage et la diffusion des données en interne

## Contexte

L'ensemble des données collectées et gérées par les directions des trois collectivités rennaises constituent un patrimoine à préserver et à valoriser collectivement, dont le partage et la diffusion au sein des services constituent un enjeu majeur.

En effet, s'il existe depuis longtemps un catalogue des données géographiques du territoire ainsi que des outils de visualisation, d'interrogation et de croisement, beaucoup reste à faire pour recenser et valoriser les très nombreuses données générées par les directions métier, leurs prestataires et les logiciels utilisés. Un catalogue global impliquant de manière active l'ensemble des directions doit être constitué. Des règles d'accès, de partage et d'utilisation seront établies en cherchant à faciliter au maximum la libre circulation de ces données au sein des services.

Par ailleurs, un plan de gestion global de la donnée sera défini, prenant en compte l'ensemble du cycle de vie de la donnée, et dont la mise en œuvre sera partagée entre les directions support et les directions métier.

## \* Engagements

- 19 Créer un catalogue de l'ensemble des données de la collectivité, y compris celles des applications métier et celles gérées par des prestataires de la collectivité
- 20 Mettre des méthodes et des outils communs à disposition des directions métier pour mettre en œuvre les principes de la stratégie de la donnée et de ses usages
- 21 Adopter un plan de gestion de la donnée et fixer les règles de gouvernance permettant d'organiser le partage des données entre services. Mettre en place une politique proactive de gouvernance des données publiques, en veillant à sécuriser le stockage, la gestion et le traitement des données (*proposition n°3 du panel citoyen*)



# Améliorer la qualité et la fiabilité des données

## Contexte

La qualité des données est un élément essentiel d'une politique de gestion des données. À défaut, sa valorisation est impossible, et peut même mener à prendre de mauvaises décisions. La qualité d'une donnée est cependant toujours relative à un usage : elle peut par exemple être satisfaisante pour l'usage pour lequel elle a été collectée, mais pas nécessairement pour une réutilisation ultérieure.

Travailler à la qualité des données publiques implique de travailler collectivement sur plusieurs points : d'une part, sur le plan technique (métadonnées, formats, standards, contrôle de la saisie des données, documentation associée...) et d'autre part sur les besoins métier des services qui les produisent, pour définir et mettre en œuvre les processus et les référentiels adaptés.

## ★ Engagements

- 22 Principe d'interopérabilité : utilisation systématique de standards et de référentiels pour la saisie, le stockage et la publication des données et des métadonnées
- 23 Accompagner les agents des directions métiers qui produisent et gèrent des données dans le suivi et l'amélioration de la qualité de leurs données
- 24 Mettre en place des indicateurs permettant d'évaluer la qualité des données et métadonnées produites par la Ville, la Métropole et le CCAS

## Exemples

- Mise en place de groupes de travail internes sur les projets des directions métiers mobilisant des données (voirie, patrimoine bâti...)
- Participation à des instances régionales (GéoBretagne), nationales (CNIG), européennes (OASC) de normalisation des données



Démonstration du scanner 3D utilisé par l'équipe Topographie de Rennes Métropole © Laurent Digoïn

# Un data management renforcé et déconcentré impliquant les directions métier

## Contexte

La gestion de la donnée au sein d'une collectivité devient progressivement une fonction importante, à l'image de la fonction financière ou la gestion des ressources humaines. Cette fonction doit être organisée de manière efficace à travers une offre de service claire, visible avec des contacts identifiés vers l'ensemble des directions de la collectivité.

La métropole dispose déjà d'un processus d'instruction des projets numériques qui s'assure du respect de la stratégie Numérique responsable, et à travers lequel les engagements de la stratégie de la donnée seront mis en œuvre.

Au quotidien, la constitution et l'animation d'un réseau de correspondants au sein des directions sera la clé de voûte de cette démarche : ce réseau sera mobilisé pour diffuser une culture commune, mettre en place des formations et favoriser le partage de bonnes pratiques.

## \* Engagements

- 25 Dédier des moyens au suivi et à la mise en œuvre de la stratégie de la donnée
- 26 Organiser la gestion des données en interne de manière déconcentrée grâce à un réseau de référents « Donnée » dans les directions métier
- 27 Doter la collectivité d'un document encadrant l'utilisation des données dans les projets numériques

## Exemples

- Création d'un nouveau service Données territoriales et Information géographique (SDTIG), chargé notamment de mettre en œuvre la stratégie de la donnée
- Constitution et animation d'un réseau de référents, à l'image des correspondants archives
- Analyse de l'ensemble des projets numériques des collectivités rennaises pour évaluer leur conformité à la stratégie de la donnée et de ses usages



Inauguration du service Données territoriales et Information géographique de Rennes Métropole (juillet 2024) © Laurent Digoïn

## La mise en œuvre et le suivi de la stratégie de la donnée et de ses usages

Le pilotage de la stratégie et sa mise à jour en continu sont assurés par le service Données territoriales et information géographique (SDTIG).

La stratégie sera animée et incarnée par des groupes de travail et des travaux concrets, dont les premières étapes sont précisées dans un programme de plus de 40 actions, qui sera suivi et revu régulièrement.

Parmi les actions prioritaires identifiées, on peut citer :

- 1** Identifier et garantir une liste de données de référence (données jugées essentielles en termes de qualité, de disponibilité, de mise à jour et d'interopérabilité)
- 2** Produire une cartographie de l'ensemble des capteurs publics sur l'espace public et proposer une information in situ
- 3** Créer et animer le réseau des référents data des 3 collectivités

**4** Intégrer dans un catalogue les données de toutes les applications métier utilisées par les collectivités rennaises et leurs prestataires

**5** Créer et adopter un document opérationnel qui encadrera et définira les règles d'utilisation des données dans les projets numériques de la collectivité.

La mise en œuvre de la stratégie s'inscrit dans les Instances de la stratégie Numérique responsable. Elle sera donc pilotée par le Commission Numérique Responsable (CNR).

Rennes Métropole conduira tous les 3 ans une évaluation complète de l'avancée de la mise en œuvre de la stratégie et de la tenue de ses engagements. Cette évaluation donnera lieu à la publication d'un rapport consultable par tous. À l'issue de ce processus, la stratégie pourra être ré-actualisée pour intégrer les nouveaux objectifs et engagements adoptés par les collectivités rennaises.

# La sobriété dans la gestion, les usages et la conservation des données

## Contexte

Le volume de données produites dans le monde suit une croissance exponentielle, ce qui n'est pas sans impact sur l'épuisement des ressources naturelles et sur l'empreinte carbone du numérique. À l'échelle du territoire, la Ville et la Métropole de Rennes se sont engagées en 2022 avec la stratégie Numérique responsable pour un numérique plus sobre sur le plan énergétique, en limitant les consommations et le stockage des données.

Les collectivités rennaises souhaitent donc appliquer les principes de la stratégie Numérique responsable à la gestion des données, et s'engagent à évaluer l'impact des outils, de la production, de la diffusion et du stockage de leurs données.

## \* Engagements

- 28** Principe de sobriété de la collecte et du stockage : le plan de gestion de la donnée devra prévoir de nettoyer, consolider, agréger et supprimer régulièrement les données anciennes
- 29** Évaluer l'impact environnemental des projets utilisant des données et favoriser les scénarios les plus sobres lors des décisions (outils, infrastructures, cycles de vie des données...)

## Exemples

- Formation à l'utilisation de la méthode : Éviter, réduire, compenser (ERC)
- Data Factory / City Orchestra : des projets visant à optimiser la gestion du cycle de vie des données (stockage, agrégation, archivage/suppression)



Le stockage des données représente une part croissante des émissions de gaz à effet de serre dans le monde  
© Didier Gouray / Rennes Ville et Métropole

# Une stratégie de la donnée pour et avec les acteurs du territoire

Table ronde sur l'utilisation des données publiques par les entreprises lors des Rencontres Rudi 2023 © Julien Mignot / Rennes Ville et Métropole





# Animer la dynamique territoriale sur la donnée

## Contexte

Les enjeux de la production et de l'usage de données ne se limitent pas à la Ville à la Métropole et au CCAS. Ces enjeux doivent être travaillés à l'échelle du territoire avec l'ensemble des acteurs qui jouent un rôle dans l'écosystème des données locales : les autres acteurs publics du territoire, les entreprises, partenaires, acteurs de la recherche, citoyens et plus largement l'ensemble des organisations qui produisent ou utilisent aujourd'hui des données relatives au territoire rennais. Ces données et leur valorisation peuvent avoir un impact économique, social et environnemental important et concourir à des missions de service public. De même, certaines utilisations de données portées par des acteurs du territoire peuvent poser des questions éthiques, politiques ou technologiques qui méritent d'être discutées de manière ouverte.

Il est essentiel de créer et de maintenir des espaces et des cadres adaptés pour permettre l'interconnaissance et la collaboration entre l'ensemble de ces acteurs. À ce titre, Rennes Métropole a pris progressivement un rôle d'animateur et de facilitateur sur certains sujets : circulation des données, mise en débat sur des questions éthiques, mutualisation d'outils... Ces démarches devront être poursuivies et renforcées.

## ★ Engagements

- 30 Mise en place et pilotage d'une gouvernance locale autour de la notion de données d'intérêt territorial
- 31 Être moteur dans la mise à disposition de données pour le territoire, dans un objectif d'amélioration de la vie quotidienne et citoyenne des habitants, tout en conservant des objectifs d'inclusivité et de transparence (*proposition n°4 du panel citoyen*)
- 32 Animer l'écosystème local de la donnée à travers différents formats (événements, ateliers, listes de diffusion...) pour faciliter les coopérations avec et entre acteurs du territoire, notamment les mondes économique et académique et les associations
- 33 Veiller au développement d'actions permettant la montée en capacitation des acteurs du territoire, en formant des acteurs privés et publics (public scolaire, personnes éloignées du numérique) (*proposition n°5 du panel citoyen*)

## Exemples

- Projet d'amorçage d'un Service Public Métropolitain de la Donnée (SPMD) (2017-2019)
- City Orchestra : mise en place d'une gouvernance territoriale de la donnée avec d'autres collectivités territoriales

# Une stratégie de la donnée partenariale

## Contexte

De nombreuses organisations collaborent déjà régulièrement avec les collectivités rennaises, selon des modalités variables : déléguaires de services public, opérateurs, sociétés publiques locales, acteurs académiques, prestataires... Toutes ont vocation à produire, utiliser ou exploiter des données dans le cadre de leurs missions.

Certains partenaires ont même un rôle d'expertise pour la gestion de certaines données, sur laquelle la collectivité peut s'appuyer pour répondre au mieux aux besoins de politiques publiques spécifiques (ex : Audiar, Apras, Territoires publics...). La collectivité souhaite continuer à s'entourer d'acteurs ressources pour la gestion des données issues de l'action publique.

Le CCAS, la Ville de Rennes et la Métropole souhaitent s'appuyer sur la notion de données d'intérêt général inscrite dans la loi pour mieux maîtriser les données produites et gérées par des tiers qui relèvent de l'intérêt général, c'est-à-dire quand elles sont nécessaires à la mise en œuvre de politiques ou services publics.

## \* Engagements

- 34 Mettre à disposition des acteurs du territoire les outils et méthodes dont la collectivité dispose pour favoriser une meilleure gestion et un meilleur partage des données.

## Exemples

- Mise à disposition de nœuds producteurs Rudi pour les acteurs produisant des données
- Des outils de la collectivité mis à disposition des acteurs du territoire : Mviewer, geOrchestra, Rudi...



# Pour une collaboration renforcée avec les communes de Rennes Métropole

## Contexte

Les 43 communes de la métropole sont des acteurs incontournables de l'écosystème local de la donnée. Chacune d'entre elle collecte et utilise des données pour mettre en œuvre ses compétences propres. Néanmoins, l'absence d'un cadre commun et d'une harmonisation des pratiques rend difficile l'exploitation de certaines de ces données pour des missions d'intérêt général.

C'est pourquoi le catalogage et la consolidation de données communales relève d'un intérêt métropolitain. À ce titre, la métropole accompagnera ses communes dans la mise en œuvre de leurs projets data, et identifiera avec elles le modèle de gouvernance et de mutualisation le plus adapté pour ce faire.

## ✳ Engagements

**35** Mettre à disposition des communes de Rennes Métropole des ressources, des outils, des méthodes et des référentiels pour faciliter la mise en œuvre de leurs projets Données

## Exemples

- Démarche « Open Data dans les communes » pour ouvrir certaines données avec des communes pilotes
- Mise en place d'un réseau LoRa pour l'Internet des objets mutualisé et d'une offre de service associée
- Mise en place de couches de données intercommunales sur les espaces verts et aires de jeux



Visite des installations connectées au réseau LoRa métropolitain à Saint-Sulpice-La-Forêt avec le Syndicat d'Énergie des Côtes d'Amor (SDE22) © Franck Hamon / Rennes Ville et Métropole

# Une stratégie de la donnée pour favoriser la coopération avec d'autres acteurs publics

## Contexte

La coopération avec les autres acteurs publics est un enjeu majeur de la stratégie de la donnée et de ses usages. Que ce soit dans l'élaboration de la stratégie elle-même, qui doit tenir compte du contexte européen, national ou encore régional, ou dans la mise en œuvre des principes, du plan d'action et des projets qui en découleront, la collaboration sera au cœur de la réflexion et des actions de la collectivité.

Rennes Métropole continuera à s'engager au sein de réseaux de villes d'Europe avec lesquelles la Ville et la Métropole collaborent sur des projets communs et qui font entendre la voix des territoires auprès de la Commission européenne. Les échanges fructueux devront se poursuivre avec la Région Bretagne, avec le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, mais aussi avec les autres collectivités (métropoles, EPCI, etc.) avec lesquelles des liens se sont noués depuis plusieurs années.

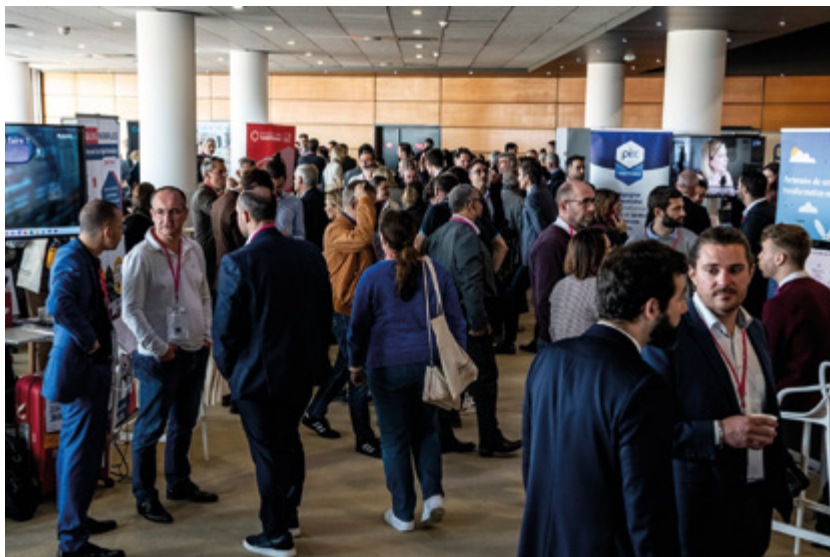
L'initiation de collaborations avec l'État, qu'il s'agisse des services centraux comme la DINUM ou de services déconcentrés comme le SGAR, est également essentielle, comme le rappelait en 2023 le rapport de la mission *Data & territoires*<sup>2</sup> remis au Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques.

## \* Engagements

**36** Favoriser la coopération et la mutualisation de moyens avec d'autres acteurs publics du territoire, notamment en développant des outils et des formats facilement utilisables par des tiers

## Exemples

- Participation à des réseaux d'acteurs publics : Eurocities, Ekitia, OpenDataFrance, Les interconnectés, GéoBretagne...
- Coopérations autour d'outils mutualisés : GeOrchestra, Mviewer, Cadastrapp, Mapstore2-geOrchestra..
- Coopération entre acteurs publics pour la mobilisation des données au service de la transition écologique des territoires : City Orchestra



Forum des interconnectés à Marseille © François Moura / MAMP

2 Voir « Le cadre et la réglementation française » en fin de document

# Favoriser les collaborations avec les entreprises privées productrices de données d'intérêt territorial

## Contexte

Les données produites et gérées par les collectivités sont utiles aux entreprises pour le développement de services : ces données sont diffusées en open data lorsqu'elles sont conformes avec les réglementations applicables et que la diffusion est possible. Dans le cas contraire, elles peuvent aussi être mises à disposition sous certaines conditions. Par ailleurs, les entreprises peuvent collecter ou produire des données relevant d'un intérêt territorial.

Les collectivités rennaises renforceront les collaborations autour des données avec les entreprises privées, en s'appuyant notamment sur le Data Governance Act<sup>3</sup> de l'Union européenne visant à favoriser le partage entre acteurs publics et privés et sur la notion d'altruisme des données qu'il introduit.

Cette démarche pourra s'appuyer sur des outils, à l'image de Rudi qui vise à lever les barrières techniques au partage de données, mais également sur des modèles de gouvernance et un cadre juridique adapté. L'opportunité de créer un tiers de confiance à cette fin sera étudiée.

## \* Engagements

- 37 Promouvoir et soutenir des usages des données par les acteurs privés et associatifs conformes à l'intérêt général (*proposition n°8 du panel citoyen*)
- 38 Mettre en œuvre un cadre juridique et technique permettant à la collectivité d'accéder aux données produites par des acteurs privés lorsqu'elles sont nécessaires à la mise en œuvre de leurs compétences (données d'intérêt général)

## Exemples

- Rudi comme cadre de confiance d'échange de données publiques et privées
- Coopération avec les acteurs de la filière santé locale autour des données de santé



Débat sur la gouvernance des données d'intérêt territorial lors des Rencontres Rudi 2023  
© Julien Mignot / Rennes Ville et Métropole

3 Voir « Le cadre et la réglementation française » en fin de document

# 10 engagements phares

**1 Mettre l'utilisation des données au service de l'intérêt général et du bien commun**

*Exemple : collecter et traiter les données nécessaires pour atténuer les phénomènes de chaleur en ville*

**2 Animer le débat démocratique autour de la donnée et de ses usages, en associant des citoyens au suivi et à la mise en œuvre de la stratégie de la donnée**

*Exemple : consulter le Conseil citoyen du Numérique responsable pour éclairer la collectivité sur l'utilisation de données de suivi de consommations d'énergie pour toucher les publics les plus consommateurs d'énergie*

**3 Mettre en place et piloter une gouvernance locale des données d'intérêt territorial**

*Exemple : établir des règles communes aux acteurs du territoire sur les données prioritaires pour le territoire, afin que chacun puisse y contribuer et y avoir accès*

**4 Identifier une liste de données de référence, sur lesquelles la métropole garantit la qualité, la disponibilité, la mise à jour et l'interopérabilité**

*Exemple : les données relatives aux voies et adresses, utiles pour tous les services publics du territoire (collectivité, services postaux, services de secours et d'incendie...)*

**5 Rendre accessibles, compréhensibles et appropriables par les habitants les données qui les concernent**

*Exemple : inclure des clauses claires et rappelant aux citoyens leurs droits lorsque des données personnelles sont collectées, et développer des services de mise à disposition de leurs données (par exemple les données concernant la collecte des déchets) faciles d'accès*

**6 Créer un catalogue de l'ensemble des données de la collectivité, y compris celles des applications métier et celles gérées par des prestataires et partenaires de la collectivité**

*Exemple : référencer l'existence de données sur la fréquentation quotidienne des crèches et des cantines utilisées dans l'application Tableau de bord Petite enfance*

**7 Assurer la transparence sur la collecte et l'utilisation des données personnelles par les collectivités rennaises, ainsi que sur les algorithmes utilisés, et garantir le respect des droits d'accès des personnes sur les données les concernant**

*Exemple : Mise en œuvre de la politique de protection des données personnelles*

**8 Diffuser une culture de la donnée auprès des agents, des élus, des partenaires et acteurs du territoire et des citoyens**

*Exemple : s'appuyer sur des partenaires de la collectivité et sur les conseillers numériques pour sensibiliser les citoyens et les agents des collectivités aux enjeux de la donnée dans leurs relations avec les publics*

**9 Rendre accessibles à toutes et à tous les informations sur les données collectées dans l'espace public (capteurs, caméras, dispositifs de vidéo-protection...)**

*Exemple : s'inspirer de l'expérimentation sur la transparence numérique dans le domaine public menée par les villes d'Angers, de Washington ou d'Innisfil pour indiquer la présence de capteurs (pour le stationnement, le suivi du remplissage des bacs collectifs de déchets...) dans l'espace public*

**10 Rendre compte des actions et du respect des engagements de la stratégie de la donnée par la publication et la diffusion de rapports accessibles au public**

*Exemple : mener une évaluation de l'avancement des actions et du respect des engagements, et le soumettre à la consultation des publics*

# Réglementations en vigueur

## La réglementation européenne

**Directive Inspire** : directive européenne favorisant la diffusion des données géographiques et de leurs métadonnées par la mise à disposition de services de recherche, de diffusion et de téléchargement (GéoBretagne)

**Règlement général pour la protection des données (RGPD)** : texte réglementaire européen qui encadre le traitement des données de manière égalitaire sur tout le territoire de l'Union européenne (economie.gouv.fr)

**Stratégie européenne pour les données** : ensemble de règlements européens visant à développer un marché unique de la donnée en soutenant l'accès, le partage et la réutilisation responsables.

- **Règlement sur la gouvernance des données (Data Governance Act)** : vise à favoriser le partage des données personnelles et non personnelles en mettant en place des structures d'intermédiation.
- **Règlement sur les données (Data Act)** : vise à assurer une meilleure répartition de la valeur issue de l'utilisation des données entre les acteurs de l'économie de la donnée.
- **Règlement sur l'intelligence artificielle (AI Act)** : vise à garantir la sécurité des biens et des personnes, ainsi que la protection des droits fondamentaux comme la protection de la vie privée et des données personnelles, la non-discrimination, la transparence, la responsabilité ou encore le respect des valeurs démocratiques européennes.

## Le cadre et la réglementation française

**Loi Pour une République Numérique** : loi promulguée en 2016 visant à encourager l'innovation et le développement de l'économie numérique, de promouvoir une société numérique ouverte, fiable et protectrice des droits des citoyens. Elle vise également à garantir l'accès de tous, dans tous les territoires, aux opportunités liées au numérique.

**Rapport Bothorel** : rapport remis au Premier ministre en 2020 le rapport établi dans le cadre de la mission qu'il lui a confiée sur la politique publique de la donnée, des algorithmes et des codes sources.

**Rapport Data et Territoires** : rapport remis au ministre de la Transformation et de la fonction publiques en 2023, qui émet 22 recommandations pour faciliter et améliorer l'exploitation des données par les collectivités territoriales.

**Feuille de route numérique et données pour la planification écologique** : stratégie et plan d'action construit par l'État en collaboration avec les territoires pour mettre le numérique au service de la transition écologique et d'une adaptation au changement climatique effective rapide et juste.



## Les chartes et documents stratégiques de Rennes Métropole

**Stratégie pour un Numérique responsable :** adoptée en 2022, elle pose les grands principes du territoire rennais en matière de numérique – sobriété, responsabilité sociale, éthique ou encore qualité du service public y sont décrits comme des axes forts de la stratégie rennaise.

**Charte métropolitaine de la participation citoyenne :** adoptée en 2022, elle précise les méthodes et les principes de recours aux dispositifs de participation citoyenne, notamment dans l'élaboration des politiques publiques.

**Charte éthique des usages des données d'Ekitia :** charte adoptée par l'ensemble des membres de l'association Ekitia, visant à développer une économie responsable de la donnée, définir un cadre de confiance éthique et souverain les usages des données, et accompagner la transition numérique de manière compatible avec la transition écologique.



L'application Géojardins, utilisée pour la gestion des espaces verts de la Ville de Rennes, repose sur l'exploitation de nombreuses couches de données géographiques © Anonyme

# Glossaire

## **Donnée**

Représentation conventionnelle d'une information en vue de son traitement informatique (Larousse)

## **Données d'intérêt général**

Données détenues par des acteurs privés, dont l'ouverture revêt « une importance particulière pour le fonctionnement efficace du marché ou des politiques publiques d'intérêt général » (rapport Villani)

## **Données de référence**

Jeux de données qui présentent le plus fort impact économique et social (data.gouv)

## **Données ouvertes**

Informations que les organismes recueillent, produisent ou achètent et qui sont mises à disposition gratuitement en vue de les réutiliser à d'autres fins. La licence précise les conditions d'utilisation (data.europa.eu)

## **Données personnelles / à caractère personnel**

Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (Cnil)



